

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260604-26_2026-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle André Durand à EPINEUIL, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p><u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Béru : Mme Cyrielle SAUNIER</p>
<p>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</p>	<p>CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Chichée : Mme Francine ROBIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : M. Rémy COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M Hervé BIZIOT Gigny : Mme Magalie DELMOTTE Jouancy : M. Stéphane BARDOUX</p>
<p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 56 - Présents : 51 - Absents : 5 <p>dont ayant donné Pouvoir :0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 51 	<p>(pouvoir à partir de la délibération n° 27-2026) Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : Mme Christine ROBERT Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Pasilly : M. Julien GROGUENIN Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : Mme Emilie ORGEL, M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Villon : M. Clément COMET Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, M. Clément COMET, M. Rémi DUSSAUSSAY.</p>
<p><u>Compétence EAU :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 49 - Présents : 44 - Absents : 5 <p>dont ayant donné pouvoir :0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 44 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : Fleys : Mme Céline ROUSSEAU suppléée par M. Rémy COLLON Gigny : M. Denis DUTARTRE suppléé par Mme Magalie DELMOTTE Molosmes : M. Dominique BUSSY suppléé par Mme Christine ROBERT CCLTB : M. Laurent SEURAT suppléé par M. Rémi DUSSAUSSAY.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 20 - Présents : 19 - Absents : 1 <p>dont ayant donné Pouvoir :0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 19 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Vezannes : M. Laurent SEURAT Vezannes : Mme Anne-Laure BUFFET</p> <p><u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Censy : M. Victor BARDET Gland : Mme Sandrine CAMUS.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir</u> : M. Stéphane BARDOUX, délégué titulaire de Jouancy a dû s'absenter (avec sa suppléante) à partir de la délibération n° 27-2026 et a donné pouvoir à Mme Danielle RIOTTE délégué titulaire de Sarry.</p> <p><u>Assesseurs</u> : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey et M. Michel GUINOT, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Dominique PROT, délégué titulaire de Junay.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 22 mai 2026</p>
<p align="center"><u>Délibération n° 26-2026</u></p>	
<p><u>Objet</u> : Election des vice-présidents et des membres du Bureau</p>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 25-2026 du 4 juin 2026 portant composition du bureau syndical et élections des vice-présidents,

Le Président et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection des membres du Bureau est présidée par le Président déjà élu.

Monsieur le président demande à l'assemblée de procéder à l'élection, à bulletins secrets des 3 vice-présidents et des 15 membres du Bureau.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Élection des vice-présidents :

1^{er} vice-président, en charge de la compétence « EAU » :

Candidat :

- **M BRIGAND Jean-Pierre, délégué titulaire de Cruzy-le-Châtel**

N'ayant pas d'autre candidat, après le discours de Monsieur BRIGAND, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 51
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 47
- majorité absolue : 24

Résultat : 47 voix pour M BRIGAND Jean-Pierre.

M. BRIGAND Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président.

M. BRIGAND Jean-Pierre a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2^{ème} vice-président, en charge de la compétence « assainissement collectif et non collectif » :

Candidat :

- **M. ROY Claude, délégué titulaire de Tonnerre :**

N'ayant pas d'autre candidat, après le discours de M ROY, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 51
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 48
- majorité absolue : 25

Résultat : M. ROY Claude a obtenu 48 voix

M. ROY Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} vice-président.

M. ROY Claude a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3e vice-président, en charge de la qualité de l'eau :

Candidat :

- **M. LEVOY Thomas, délégué titulaire de Tissey**

N'ayant pas d'autre candidat, après le discours de M. LEVOY, Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 51
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 49
- majorité absolue : 25

A obtenu :

- M. LEVOY Thomas a obtenu 49 voix

M. LEVOY Thomas ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} vice-président

M. LEVOY Thomas a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

15 membres du Bureau

Se déclarent candidats :

- M PONZ Matthieu, délégué titulaire d'Epineuil
- M GUINOT Michel, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon
- M TRUCHY Maryan, délégué titulaire de Chassignelles
- Mme RIOTTE Danielle, déléguée titulaire de Sarry
- M PROT Dominique, délégué titulaire de Junay
- M GOGOIS Francis, délégué titulaire de Collan
- M LAUGELOT Patrice, délégué titulaire de Bernouil
- M LEMERCIER Anthony, délégué titulaire d'Aisy-sur-Armançon

- M SEGADO Jean Marie, délégué titulaire de Nuits-sur-Armançon
- Mme HAY Agnès, déléguée titulaire de Jully
- M COMET Clément, délégué titulaire de Villon
- M DONADA Christophe, délégué titulaire de Cheney
- M PRIMARD Laurent, délégué titulaire d'Ancy-le-Libre
- M GARNIER Gilles, délégué titulaire d'Yrouerre
- M MARTY Philippe, délégué titulaire de Dannemoine.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 51
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 51
- majorité absolue : 26

L'ensemble des candidats a obtenu 51 voix à l'exception de M MARTY Philippe qui a obtenu 50 voix.

Les 15 candidats ci-dessus ayant tous obtenu la majorité absolue sont donc déclarés membres du bureau.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le président,

Rémi GAUTHERON

Le secrétaire de séance

M Dominique PROT



Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).*